

**CONSULTATION EN VUE DE LA RECHERCHE D'UN PARTENAIRE SPECIALISÉ
POUR LES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS DESTINÉES
AUX ENFANTS DANS LE CADRE DES VACANCES DE NOEL 2025 et d'HIVER 2026
20 décembre 2025 – 4 janvier 2026
Zone B et C / du 17 février au 8 mars 2026**

I PRÉAMBULE

Afin d'améliorer l'attractivité et l'accueil de nos visiteurs dans la station, ainsi qu'aider au développement de l'activité commerciale, Le Touquet & CO, souhaite la mise en place d'un service d'animations et d'activités à l'attention des visiteurs de la station à l'occasion des vacances de Noël et d'hiver, du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 et du 17 février au 8 mars 2026 (zones B et C). L'objectif est d'offrir un réel service qualitatif d'animations et de garderie aux enfants présents dans la station à l'occasion des vacances. Ce service représente un atout à l'attrait touristique de la station et doit favoriser la venue de clients durant cette période.

Dans ce cadre, Le Touquet & CO lance une consultation pour trouver un partenaire pour accueillir les enfants, et leur offrir des animations qualitatives.

II DESCRIPTIF

Ce service d'animations et de garderie (sous la forme d'ateliers ludiques, sportifs et créatifs) sera proposé :

- Du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026, (salle Bascoulergue)
- Du 17 février au 8 mars 2026 (salle Bascoulergue du 17 au 28 février et salle des quatre saisons sur 1/3 de salle du 2 au 8 mars)

1

Et selon l'amplitude horaire suivante : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h minimum.

III CAHIER DES CHARGES

Étant entendu que le prestataire sélectionné devra remplir les critères d'attribution suivants :

- Proposer une amplitude horaire minimum de 9h à 13h et de 14h à 18h minimum ;
- Accepter les enfants âgés au minimum de 3 ans à 10 ans ;
- Proposer des possibilités d'inscription à la semaine, à la journée et à la demi-journée ;
- Proposer un tarif dégressif pour les inscriptions effectuées par l'un des hébergeurs de la station afin d'encourager nos hôteliers à s'approprier ce service également ;
- Assurer lui-même la gestion des inscriptions et les encaissements ;
- Proposer des plages horaires variant les activités collectives, sportives ou créatives ;
- Disposer d'un matériel d'animation homologué selon les normes en vigueur pour l'accueil du jeune public (notamment pour le matériel spécifique type structures gonflables, toboggan, trampoline...)
- Fournir les diplômes d'encadrements et d'animation des animateurs placés sous son autorité ;
- Fournir l'attestation d'assurance couvrant l'activité ;
- Fournir une attestation à jour des cotisations URSSAF ;

LE TOUQUET & CO

Hôtel de ville - Bld Daloz
62520 Le Touquet-Paris-Plage
T +33 (0)3 21 06 72 72 - contact@letouquet.com

RCS Boulogne-sur-mer 847 715 380
Code NAF : 93.11Z ■ SIRET : 847 715 380 00014
TVA Intra : FR 55 847 715 380

- Proposer dans la mesure du possible un programme d'animations en lien avec le thème des vacances décidé par Le Touquet & CO;
- S'acquitter d'un tarif de location de salle de : 106 € H.T. par jour pour la salle Bascoulergue, et 165 € H.T. par jour pour la salle des 4 Saisons ;

Les intervenants seront tenus d'adopter une posture participant à la valorisation de l'enfant. Ils construiront leurs activités comme des espaces d'échanges et de convivialité.

IV ÉTAPES ET PROCÉDURES DE LA CONSULTATION

Le dossier de candidature est à envoyer pour le 30 novembre 2025 12h00 dernier délai à l'adresse suivante :

Le Touquet & CO
Hôtel de Ville – Boulevard Daloz
62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

Sous format électronique à l'adresse suivante : anna.lherbier@letouquet.com

Les offres arrivées sur d'autres adresses mail ne seront pas prises en considération.

Date de réception des offres :

Le comité de sélection des offres apportera une réponse aux candidats pour le 5 décembre 2025

Critères d'appréciation lors de l'étude des dossiers (notés sur 100 points) :

Qualité pédagogique (critère noté sur 50 points);

Caractère innovant des activités et animations (critère noté sur 20 points) ;

Les références et expériences acquises sur des activités similaires (critère noté sur 20 points) ;

Appréciation des tarifs proposés par le prestataire en corrélation avec la prestation proposée (critère noté sur 10 points).

Le 17 novembre 2025

Le Directeur du Touquet & Co

Matthieu GRESNIER

